Cinquante-sixième année. - N° 141 A Vendredi 22 juillet 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 2506

## 974 – RÉUNION

## GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

## Ventes et cessions

384 128 989 RCS Saint Denis de La Réunion.
**CORIM.**
*Forme :* Société à Responsabilité Limitée.
*Capital :* 86902.45 EUR.
*Adresse :* 26, Rue Jean Châtel, 97400 Saint-Denis.
*Oppositions :* Art. L.236-14 du code de commerce.
*Commentaires :* SOCIÉTÉ ABSORBANTE Dénomination : CORIM Forme : société à responsabilité limitée Capital : 86.902,45 € Siège : SAINT-DENIS (97400) 26 rue Jean Chatel SIREN : numéro 384128989 RCS : SAINT-DENIS (97400) SOCIÉTÉS ABSORBÉES 1-Dénomination : SOREFACS Forme : société à responsabilité limitée Capital : 22.790,45 € Siège : SAINT-DENIS (97400), 1 F rue de la Guadeloupe ZAC FOUCHEROLLES SIREN : numéro 393644141 RCS : SAINT-DENIS (97400) Dénomination : ALJ IMMOBILIER Forme : société à responsabilité limitée Capital : 27.622,45 € Siège : SAINT-DENIS (97400) 26 rue Jean Chatel SIREN : numéro 384132429 RCS : SAINT-DENIS (97400) 2-Dénomination : STE AUX ECUS D'OR Forme : société à responsabilité limitée Capital : 27.622,45 € Siège : SAINT-DENIS (97400) 26 rue Jean Chatel SIREN : numéro 384133708 RCS : SAINT-DENIS (97400) MODALITÉS DE LA FUSION I-En ce qui concerne la fusion dans CORIM par absorption de SOREFACS : -Augmentation de capital résultant de la fusion : NÉANT en application du 1° du II de l'article L236-3 du Code de commerce -Actif transmis à CORIM : 375.999,10 € -Passif transmis à CORIM : 375.999,10 € -Rapport d'échange : NÉANT en application du 1° du II de l'article L236-3 du Code de commerce -Montant de la prime de fusion : NÉANT en application du 1° du II de l'article L236-3 du Code de commerce -Observation : cette ABSORBÉE est détenue en totalité par l'ABSORBANTE II-En ce qui concerne la fusion dans CORIM par absorption de ALJ IMMOBILIER : -Augmentation de capital résultant de la fusion : 15.195,00 € -Actif transmis à CORIM : 204.023,82 € -Passif transmis à CORIM : 0,00 € (Le capital social, seul passif existant est remboursé par l'attribution de parts de l'ABSORBANTE aux associés de l'ABSORBÉE) -Rapport d'échange d'une part de ALJ IMMOBILIER sur une part de CORIM : 112,60 € / 201,24 € = 0,559531 parts dans l'ABSORBANTE pour une part de l'ABSORBÉE (arrondi à six décimales) -Montant de la prime de fusion : 188.661,12 € III-En ce qui concerne la fusion dans CORIM par

absorption de STE AUX ECUS D'OR : -Augmentation de capital résultant de la fusion : 15.195,00 € -Actif transmis à CORIM : 204.023,82 € -Passif transmis à CORIM : 0,00 € (Le capital social, seul passif existant est remboursé par l'attribution de parts de l'ABSORBANTE aux associés de l'ABSORBÉE) -Rapport d'échange : 112,60 € / 201,24 € = 0,559531 parts dans l'ABSORBANTE pour une part de l'ABSORBÉE (arrondi à six décimales) -Montant de la prime de fusion : 188.661,12 € FORMALITÉS RELATIVES AU PROJET DE FUSION Date d'établissement du projet de fusion : 31 mars 2022 Lieu et date de dépôt du projet de fusion : Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-DENIS (La Réunion), le 20/07/2022.

